



MINISTÈRE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE

16/08/2019



0000157088

La Ministre

CAB AA/DGOS/PEGASE : D-18-016602

Paris, le 2.8.2019

Madame la Contrôleure générale,

Vous m'avez transmis pour observations le rapport établi à la suite de la visite du Centre hospitalier universitaire Corentin Celton d'Issy-les-Moulineaux (Hauts de Seine) en mai 2016 puis en janvier 2017.

Vous relevez plusieurs bonnes pratiques dans le fonctionnement de l'établissement, notamment l'ouverture des unités favorisant les sorties, le protocole suivi lors de l'impossibilité de comparution à l'audience du Juge des libertés et de la détention (JLD), l'utilisation du tableau de bord des patients admis en soins sans consentement ainsi que la démarche effective de recherche d'un tiers avant le recours à la procédure de péril imminent.

S'agissant des recommandations émises, au nombre de 15, elles font l'objet d'un suivi renforcé par l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France. D'ores et déjà, 4 recommandations ont été mises en œuvre et 5 sont en cours. Ainsi, notamment, le registre des mesures d'isolement et de contention est opérationnel. Il a été informatisé comme le permet la loi.

Par ailleurs, une partie des recommandations ont été prises en compte dans le cadre de l'installation dans les nouveaux locaux.

Je vous prie d'agréer, Madame la Contrôleure Générale, l'expression de ma considération distinguée.

Agnès BUZYN

Madame Adeline HAZAN
Contrôleure générale des lieux de privation de liberté
16-18 quai de la Loire
CS 70048
75 921 PARIS cedex 19